



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

- Ministère de la Justice
- > Direction des services judiciaires (DSJ)
- > Secrétariat général

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Assistant à la maîtrise d'ouvrage

- > Global Ingénierie

SPS

- > Qualiconsult

Contrôleur technique

- > Qualiconsult

Maîtrise d'œuvre

- > Cetab Ingénierie
- > Frédéric Laffitte architecte

Entreprise

- > Groupement Vigier Bâtiment (mandataire)
- > Sepibat
- > ATSE Bordes
- > Beauvieux
- > Juillet
- > Mathieu
- > Dagand
- > Dubois Turban
- > Mannalin

Les chiffres clés

Le chantier

- > Durée du chantier : **26** mois
- > Montant du marché de travaux : **5,6** millions d'euros
- > Surface du palais de justice : **3 600 m²** SHON environ
- > **4** salles d'audience

Le calendrier

- > Novembre 2011 : libération du palais de justice et relogement des magistrats et des fonctionnaires sur deux sites, à proximité
- > Janvier 2012 : démarrage du chantier
- > 8 avril 2014 : prise de possession du bâtiment rénové
- > 28 avril 2014 : ouverture au public
- > 12 mai 2014 : 1^{re} session d'assises

Une opération en deux temps

Maintenant que les travaux sont achevés dans le palais Montaigne, une nouvelle opération de démolition-reconstruction va concerner le bâtiment Sirey. Celui-ci accueillera, à terme, les services civils du tribunal d'instance (TI) et du tribunal de grande instance (TGI), tandis que la juridiction pénale prendra ses quartiers au palais Montaigne.

Ce sont au total 25 magistrats et 51 fonctionnaires qui seront ainsi répartis sur ces deux sites.



sommaire

Plus de visibilité et plus de cohérence

L'opération de réhabilitation conduite dans le palais Montaigne apporte aujourd'hui une cohérence fonctionnelle entre les divers services du palais de justice et une meilleure efficacité de l'organisation judiciaire à Périgueux.



Trois questions à l'architecte Frédéric Laffitte

Deux défis ont été relevés par le groupement d'architectes pour permettre au palais de justice de Périgueux de faire peau neuve : la gestion des circulations et la modernisation dans le respect du patrimoine.



Visite guidée

Retour de la lumière, nouvelle organisation spatiale, mobilier contemporain, mise aux normes du bâtiment, acoustique repensée, autant d'éléments qui permettent une amélioration des conditions de travail et un meilleur accueil du public.





▲ Vue extérieure du palais Montaigne, abritant le palais de justice de Périgueux.

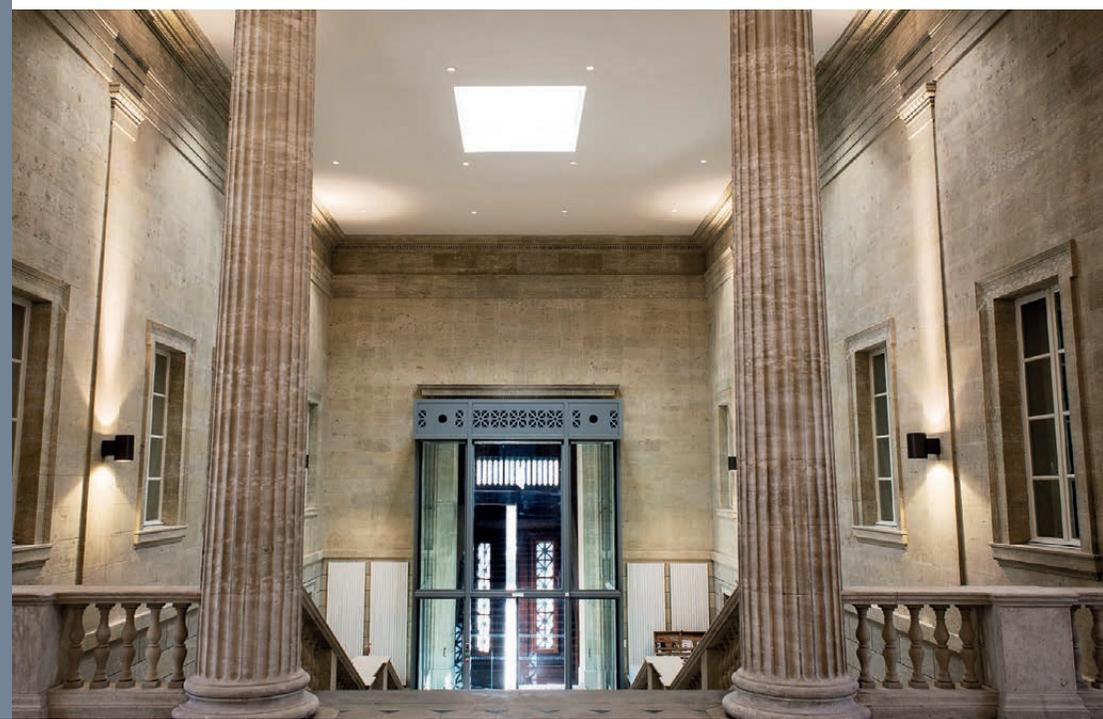
Bien plus qu'une réhabilitation, les travaux dont le palais de justice de Périgueux a fait l'objet depuis janvier 2012 ont été l'occasion de repenser toute l'organisation de la juridiction, de l'agencement des différents services du tribunal d'instance (TI) et du tribunal de grande instance (TGI) aux conditions d'accueil du public.

Aujourd'hui rénové et remis aux normes, le bâtiment Montaigne – le palais de justice historique – est devenu confortable, fonctionnel, accueillant, doté de nouvelles technologies et conforme aux normes actuelles en terme de performance énergétique.

Plus de visibilité et plus de cohérence

Construit en 1830, le palais Montaigne n'était plus adapté depuis longtemps à l'exercice de la justice par manque de surfaces et par vétusté des lieux et ce bien que les activités du Parquet aient été délocalisées en 1988. Cette situation s'est trouvée aggravée par le regroupement de deux tribunaux d'instance supprimés en 2009 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Les conditions d'accueil offertes par le palais Montaigne étaient ainsi devenues très difficiles, tant pour les personnels que pour le public. Dans ce contexte, l'opération de réhabilitation conduite par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a non seulement visé à offrir de meilleures conditions de travail aux magistrats et aux fonctionnaires, mais aussi à rendre plus clair, pour les usagers, le fonctionnement des juridictions. « Il y avait un mélange des circulations (public, magistrats, détenus) et une désorganisation des services que le projet a cherché à corriger », insiste Paul-Luc Dinnequin, directeur opérationnel à l'APIJ.

Au terme de l'opération de restructuration, le palais Montaigne accueillera les services pénaux de la juridiction. Les services civils du TGI et le TI seront quant à eux regroupés dans le bâtiment qui va prochainement être construit sur le site Sirey. « Cette restructuration du pôle judiciaire est très pertinente, juge Corinne Panetta, présidente du TGI. Elle va permettre une vraie cohérence fonctionnelle, avec le regroupement des services de l'instruction et du Parquet, qui travailleront sur le même plateau. Par ailleurs, cela garantira une meilleure visibilité pour les justiciables, et il sera plus facile pour eux de s'y retrouver. »



▲ Patrimoine historique et modernité coexistent harmonieusement au sein du bâtiment.

▲ La façade du palais de justice.



6

7

Nous allons retrouver ce que doit être un palais de justice, dans son décorum, sa représentation et sa fonctionnalité.

Une opération complexe

Pour parvenir à ce nouvel agencement et livrer des locaux modernes, c'est une opération à tiroirs complexe que les équipes de l'APIJ ont dû mettre au point : « Pour libérer le palais Montaigne, il a fallu installer les personnels dans le bâtiment Sirey préexistant déjà occupé et dans l'ancien TI, rue Maleville », explique Cyril Royer, chef de projet à l'APIJ. La juridiction a été bousculée depuis la Toussaint 2011. » Par ailleurs, malgré la vigilance de l'APIJ, le chantier a pris cinq mois de retard : « Il a fallu beaucoup de volonté et de ténacité pour mener à bien cette opération très difficile, souligne Paul-Luc Dinnequin. Quand l'APIJ a repris en main le projet, nous avons dû désigner un nouvel architecte et reprendre les études. » Pendant toute cette période délicate, Jean-François Bougon, magistrat délégué à l'équipement, a assuré l'interface entre la juridiction et le maître d'ouvrage, se faisant le porte-parole « des préoccupations juridictionnelles des premiers et opérationnelles des seconds », indique-t-il.

Malgré ces contretemps et les contraintes liées à la rénovation d'un bâtiment en partie classé, le résultat de l'opération est à la hauteur des attentes des futurs utilisateurs : « Je suis très enthousiaste, lance ainsi la présidente du TGI. Les magistrats vont connaître de meilleures conditions de travail, ils pourront bénéficier de nouvelles technologies, et nous pourrons accueillir le public dans de bonnes conditions. Sans la persévérance de l'APIJ et des chefs de cours, nous n'y serions pas arrivés ! » « Les conditions de travail seront très largement améliorées et conformes à ce que doit être l'institution judiciaire, renchérit Jean-François Mailhes, procureur près le TGI. Nous allons retrouver ce que doit être un palais de justice, dans son décorum, sa représentation et sa fonctionnalité. »

▲ La salle des pas perdus, inscrite au patrimoine, a été restaurée.



▲ Les pierres du hall ont été ravalées, apportant ainsi de la lumière au grand escalier.

Trois questions à Frédéric Laffitte, architecte

Quels travaux de structure cette réhabilitation a-t-elle supposés ?

Nous avons conservé les façades, le hall, la salle des pas perdus, qui sont inscrits au patrimoine, et la salle d'assises, présentant des qualités architecturales indéniables. Pour le reste, tout a été démolé, notamment les planchers. Pour leur reconstruction, nous avons créé une structure poteaux-poutres qui vient, à l'intérieur des façades, supporter l'ensemble. Cela nous a permis de concevoir un deuxième niveau partiel pour aménager les combles, dégagant ainsi de la surface supplémentaire sans changer le volume du bâtiment. En revanche, nous n'avons pas touché aux façades, puisque nous devons conserver les fenêtres et les modénatures existantes. L'apport de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment n'a donc pas changé, à l'exception du hall et de la salle d'assises, où deux grandes verrières permettent désormais d'inonder de lumière ces grands espaces. L'utilisation de teintes claires pour les peintures des différents espaces que nous avons privilégiés, avec la pierre du hall, permet d'accentuer une large diffusion de la lumière.

Comment avez-vous concilié respect de l'ancien et exigence de modernité, notamment dans la salle d'assises ?

Cette salle, avec sa voûte de 15 mètres de haut, ses colonnes, ses corniches, ses portes en bois moulurées, possède un patrimoine très riche que nous avons souhaité préserver et mettre en valeur. Afin d'affirmer la modernité de la justice, nous avons opté pour un mobilier très contemporain, ne s'imposant pas en rupture, mais plutôt en complémentarité du volume patrimonial. Contrairement à ce qui se fait habituellement dans les palais de justice, nous avons préféré au bois de chêne sombre des parements en bois clair, un sas transparent et un mobilier épuré blanc. Cela permet tout d'abord d'avoir une lecture simple et évidente de la salle d'assises, et c'est aussi un moyen de proposer à l'usager une lecture verticale de l'espace, la lumière l'incitant à lever les yeux vers la voûte.



▲ Les façades, fenêtres et modénatures existantes ont été conservées.

Afin d'affirmer la modernité de la justice, nous avons opté pour un mobilier très contemporain.



▲ Apportant clarté et sobriété, le mobilier contemporain de la salle d'assises contraste avec sa grande voûte et ses moulures d'époque.



^ Tout le palais de justice a été mis aux normes et aménagé pour améliorer le confort de chacun.

^ Les circulations ont été pensées pour prendre en compte la complexité des différents types de flux. Ici, les bureaux des personnels.



^ L'accès à l'arrière du bâtiment, réservé aux utilisateurs et à la police.

Tout comme dans le hall ou dans la salle des pas perdus, le volume de la salle d'assises s'exprime dans toute sa profondeur et sa hauteur. C'est à la fois une affirmation de la dimension institutionnelle du lieu mais aussi du respect patrimonial que nous avons voulu pour ce bâtiment.

Dans ce projet, quelle a été la dimension la plus contraignante ?

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, le respect de la dimension patrimoniale, qui s'est fait facilement, dans une très bonne relation de communication avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le service départemental de l'architecture et du patrimoine. C'est, en revanche, la gestion des différents flux qui s'est révélée très compliquée : nous avons dû recréer la totalité des circulations du bâtiment et prendre toutes les précautions pour éviter au maximum que les différents utilisateurs – magistrats et fonctionnaires, avocats et public, policiers et prévenus – ne se croisent. À partir d'un accès principal et d'un accès plus confidentiel à l'arrière du bâtiment, nous avons réussi à organiser le flux de circulation le plus cohérent possible, malgré le peu d'options à notre disposition.



▲ Particularité de la salle des assises : la forme incurvée de la table de justice, peu conventionnelle, qui répond aux courbes de la salle.

Visite guidée

Imposant et majestueux, avec son péristyle néoclassique, le palais de justice de Périgueux, qui domine depuis la fin des années 1830 le boulevard Montaigne, en plein centre-ville, a fait l'objet d'une véritable métamorphose, flagrante lorsque l'on y pénètre.

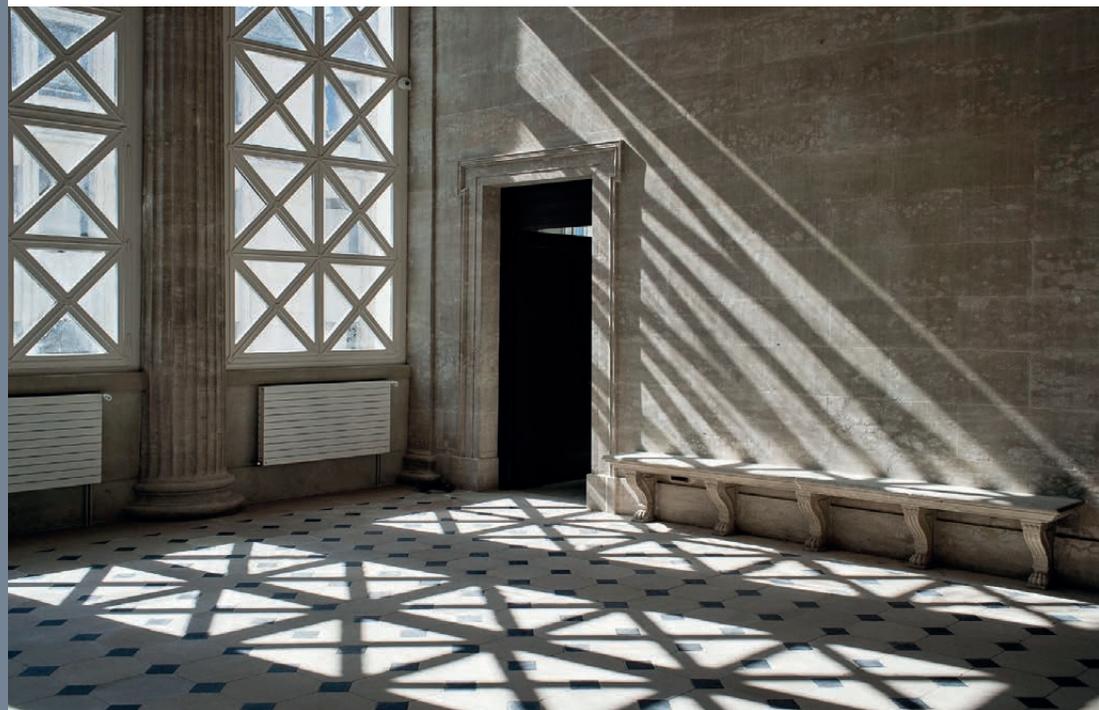
Le retour de la lumière

Le hall d'entrée, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a retrouvé une nouvelle jeunesse : la clarté retrouvée de ses pierres, qui ont été ravalées, fait oublier l'obscurité qui prévalait avant les travaux. Il en est de même après les quelques marches qui conduisent à la salle des pas perdus, puis lorsque l'on découvre la salle d'assises rénovée. « Bien qu'il ait été impossible de toucher aux ouvertures des façades, on a été très attentifs à l'éclairage des lieux », explique Cyril Royer, chef de projet à l'APIJ. Réfection des verrières et travail sur les couleurs des murs et du mobilier ont ainsi permis d'obtenir un résultat concluant et, surtout, d'atteindre un subtil équilibre entre respect du patrimoine et modernisation. Les formes épurées des meubles, et tout particulièrement de la table de justice de la salle d'assises, y contribuent : « Si nous avons été amenés à trouver cette forme de table, incurvée, qui n'est pas conventionnelle, explique Frédéric Laffitte, architecte, c'est d'abord pour surmonter des contraintes techniques. Mais c'est vrai que les effets sont multiples : la courbe répond à l'arc de cercle qui se trouve dans le fond de la salle ; enfin, cette table, au lieu d'imposer une frontière très linéaire, propose presque une ouverture. »

Un fonctionnement plus cohérent

Pour répondre aux nouveaux critères de fonctionnement de la justice, l'organisation du bâtiment Montaigne a été totalement repensée, explique Paul-Luc Dinnequin, directeur opérationnel à l'APIJ : « Nous avons appliqué le principe de la séparation des espaces, en en distinguant quatre types : ceux qui accueillent du public ; ceux, dits tertiaires, qui sont réservés aux magistrats et fonctionnaires ; ceux qui nécessitent d'être sécurisés, car ils sont réservés à la circulation des prévenus et des personnes détenues ; et enfin les espaces techniques. »

Bien qu'il ait été impossible de toucher aux ouvertures des façades, on a été très attentifs à l'éclairage des lieux.



^ ^ Une attention particulière a été portée aux couleurs claires et aux verrières pour retrouver de la lumière dans les parties historiques du bâtiment.

C'est ainsi que la salle des pas perdus dessert une série de lieux importants, tous ouverts au public : deux salles d'audience (celle des assises, qui compte 100 places, et celle de 50 places pour les audiences correctionnelles), une salle d'audience de cabinet de 20 places, le bureau d'exécution des peines et le bureau d'aide aux victimes.

Clé de répartition des espaces, ce principe de la séparation a entraîné la création d'un nouveau plan interne de circulation. Tandis que l'entrée, discrète, par l'arrière du bâtiment est réservée aux utilisateurs et à la police, qui peut ainsi accompagner accusés et détenus directement dans la salle d'attente gardée, toutes les autres circulations ont pour point de départ l'entrée principale. La création d'un guichet unique de greffe (GUG), au rez-de-chaussée, juste après le contrôle de sécurité, fait partie des principales innovations amenées par la réhabilitation : « La création du GUG est très importante, estime Corinne Panetta, présidente du TGI. Les justiciables et les usagers de la justice disposent, grâce au GUG, d'une seule entrée pour interroger la juridiction, ce qui est plus simple. » « Selon moi, il est incontournable d'avoir une entrée unique dans la juridiction, complète Jean-François Mailhes, procureur près le TGI. Pour toute une série de requêtes récurrentes, il est utile de pouvoir renseigner tout de suite la personne et de permettre ainsi aux services de se concentrer sur leurs dossiers. » Un gage d'efficacité et de sécurité.

La création d'un guichet unique de greffe (GUG) fait partie des principales innovations amenées par la réhabilitation.



^ La salle d'audience de cabinet de 20 places.



^ ^ Le guichet unique de greffe sera la seule entrée pour les justiciables et les usagers, facilitant ainsi les démarches.

Des mises aux normes multiples

Le palais de justice de Périgueux, devenu vétuste au fil du temps, a non seulement subi d'importants travaux de structures – à travers le remplacement de ses planchers, la réorganisation de ses espaces et la création de surfaces utiles supplémentaires, dans les combles –, mais « il a aussi fait l'objet de nombreuses remises aux normes, insiste Cyril Royer. Toute l'isolation thermique du bâtiment a été revue, tout comme la sécurité incendie, avec la mise en place de planchers coupe-feu et de dispositifs de détection de fumée. « Enfin, tous les espaces du bâtiment sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite ».

C'est également l'isolation phonique qui a été étudiée de près, pour préserver l'intérieur des bruits de la rue, mais aussi pour garantir une bonne acoustique dans les salles d'audience : « Nous avons veillé à garantir l'intelligibilité de la parole, insiste Paul-Luc Dinnequin. Il faut que les magistrats puissent être entendus du dernier rang, y compris quand règne le brouhaha. » L'intervention d'un acousticien a permis de concevoir un traitement sur mesure des plafonds et des parois des salles d'audience, afin d'assurer la meilleure absorption possible des bruits.



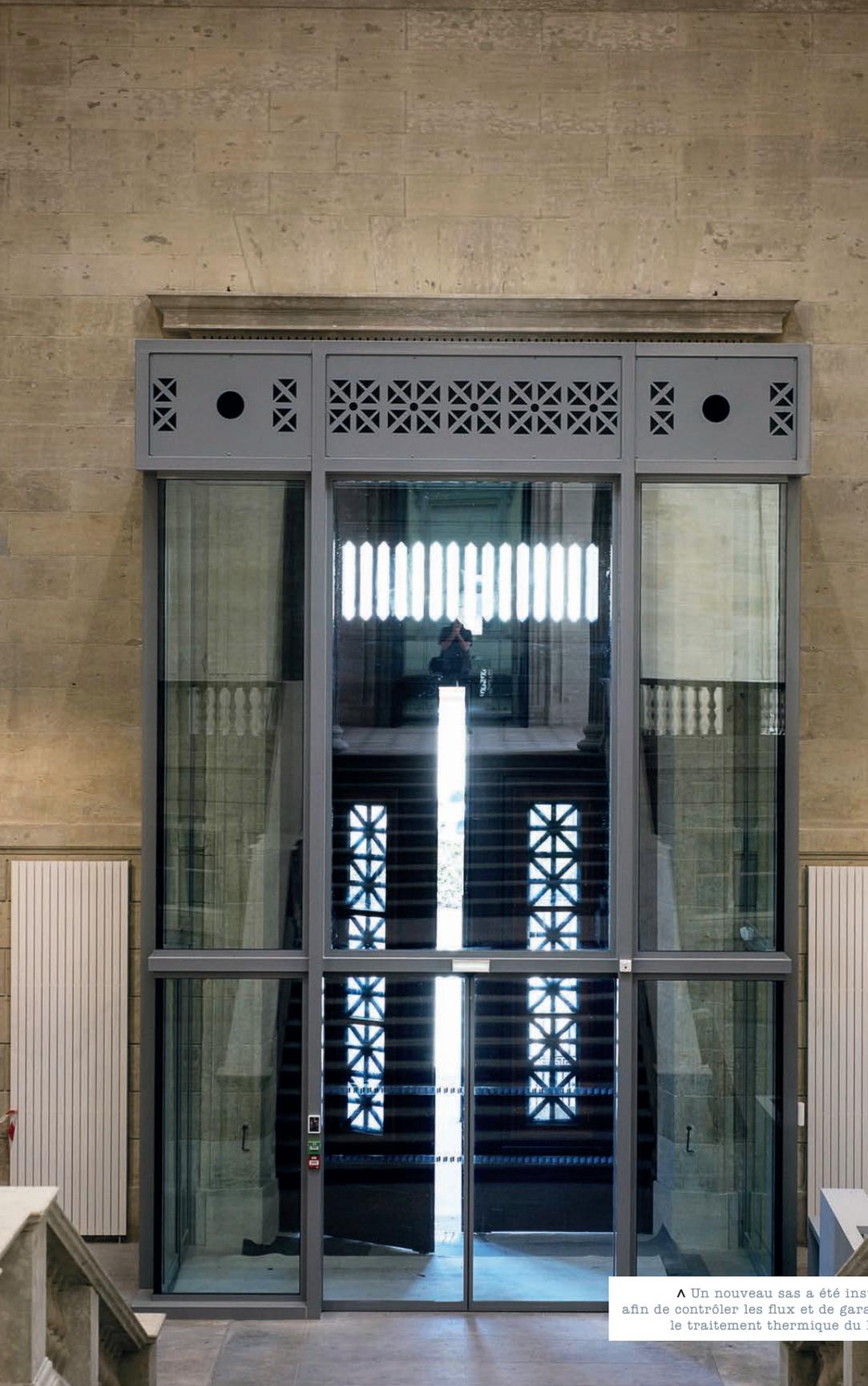
▲ Les installations techniques permettent de répondre aux enjeux du développement durable.



▲ L'acoustique a été étudiée pour rendre audible par tous le déroulé du procès.



▲ Une des nouvelles salles d'audience, pouvant accueillir 50 personnes.



^ Un nouveau sas a été installé afin de contrôler les flux et de garantir le traitement thermique du hall.

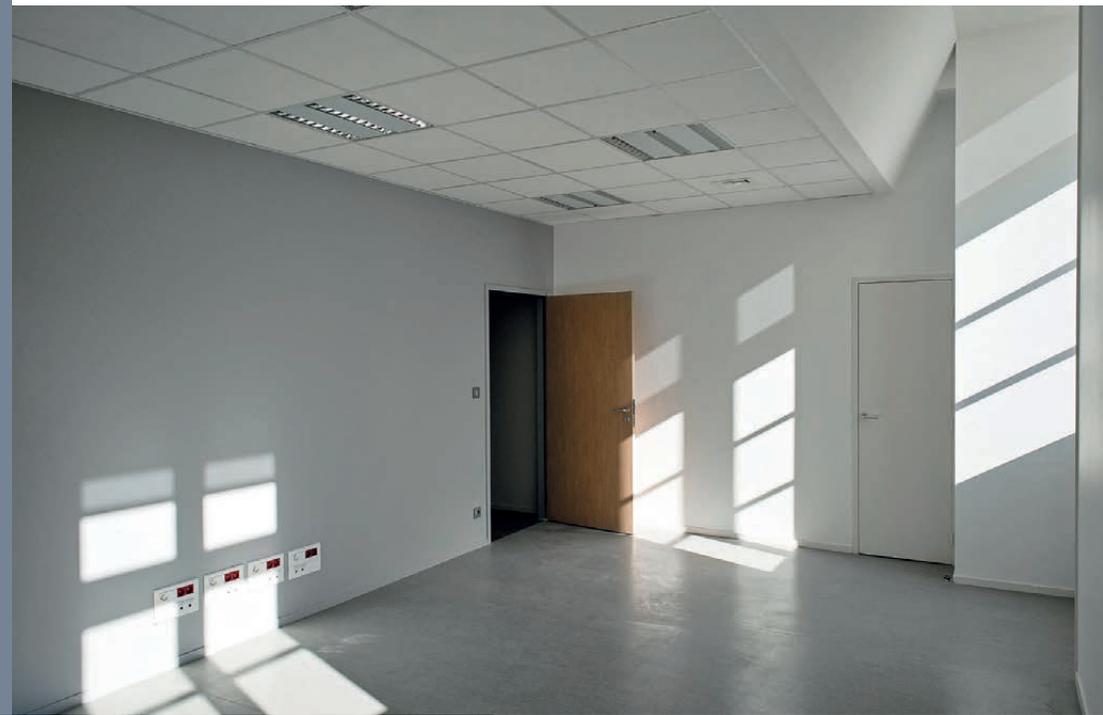
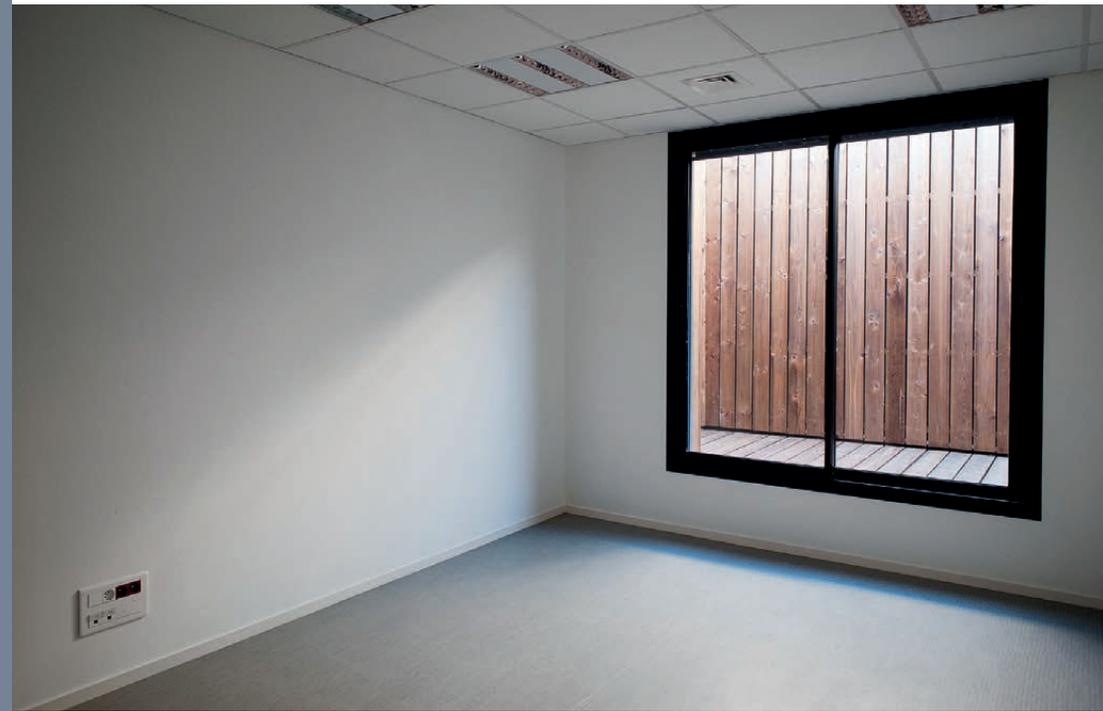


^ Une cellule pour les prévenus.

^ Les circulations dans les niveaux inférieurs.



^ Des cours anglaises ont été créées pour garantir l'apport de lumière naturelle dans les bureaux aménagés sous combles.



^ ^ Mieux aménagés, les bureaux offriront de meilleures conditions de travail aux personnels.



▲ La salle d'audience du tribunal pour enfants et du juge des libertés et de la détention.



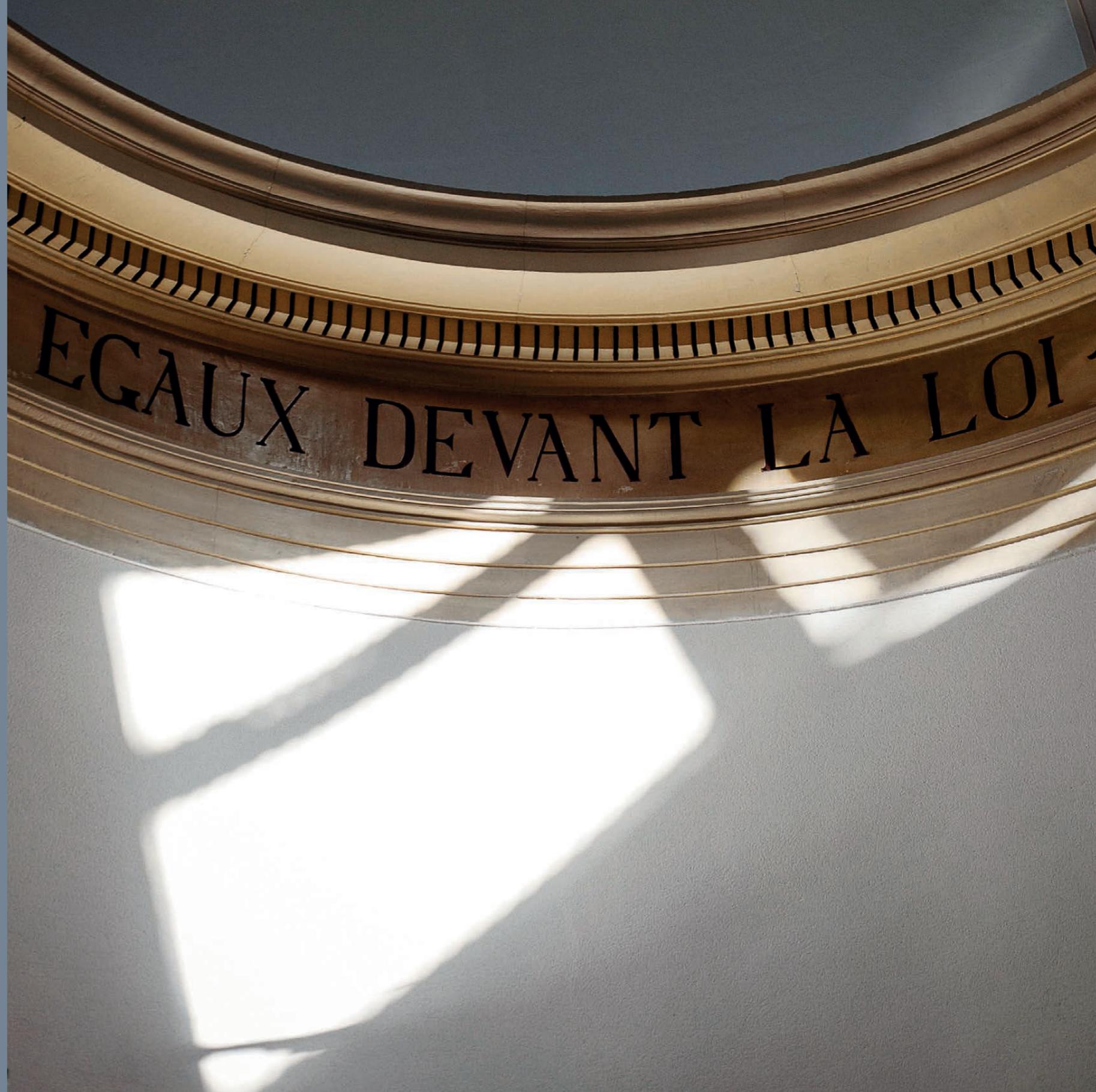
30

31

^ L'imposante porte de la salle des assises a été restaurée.



^ Dans le hall, des assises permettront aux usagers de patienter dans de meilleures conditions.



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

La direction des services judiciaires
Corinne Panetta, présidente du TGI
Jean-François Mailhes, procureur près le TGI
Frédéric Laffitte, architecte

Ont participé au sein de l'APIJ

Paul-Luc Dinnequin
Sébastien Faure
Cyril Royer

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Pascal Aimar

Impression Point 44



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public du ministère de la Justice.

Principal opérateur immobilier du ministère, l'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'à la programmation, aux études et aux travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Situé boulevard Montaigne, dans le centre-ville, le palais Montaigne vient de faire l'objet d'une importante opération de réhabilitation. Celle-ci a permis de donner plus de cohérence à l'organisation des différents services de la juridiction et de moderniser des infrastructures anciennes. Piloté par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), ce projet a nécessité de reloger provisoirement les personnels présents dans le palais Montaigne dans d'autres bâtiments, en attendant qu'ils puissent réintégrer un palais entièrement rénové. Confortable et conforme aux normes actuelles de sécurité, d'isolation et d'accessibilité, le bâtiment Montaigne offrira aux magistrats, aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail et aux justiciables un meilleur accueil.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

APIJ